



2014-2015

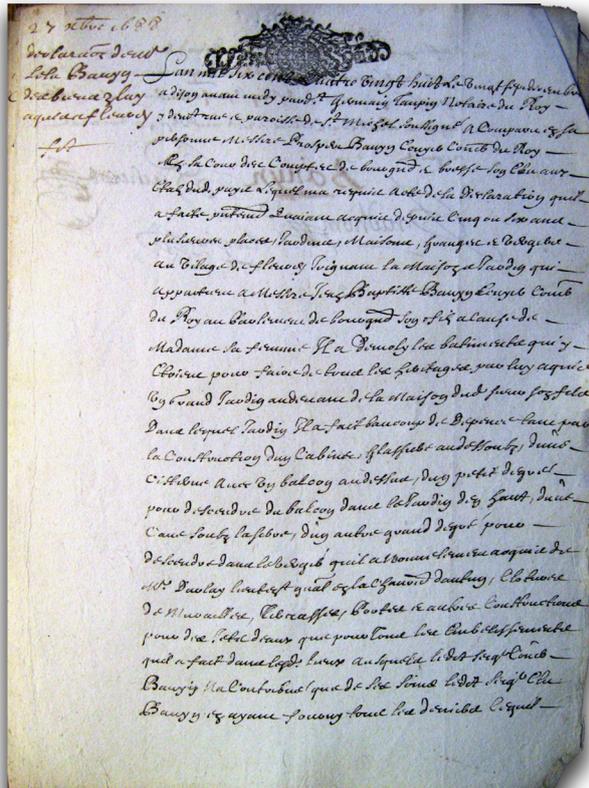
Débutant

Document étudié n°8

Lecture de documents anciens

27 décembre 1688. – Minute notariale.

Jardins à Fleurey



En marge : 27 Xbre 1688
Declara(ti)on de M. l'élú Bauyn
des biens p(ar) luy aquis a
Fleurey

L'an mil six cent quatre vingt huit, le vingt sept decembre, a Dijon, avant midy, par d(evan)t Germain Taupin, notaire du Roy y dem(euran)t rue et paroisse de St Michel, soussigné, a comparu en sa personne messire Prosper Bauyn, ecuyer con(seill)er du Roy en sa cour des Comptes de Bourg(og)ne et Bresse, son élu aux Etats dud(it) pays, lequel m'a requis acte de la declaration qu'il a faite

p(rese)ntem(ent) qu'ayant acquis depuis cinq ou six ans plusieurs places, jardins, maisons, granges et vergers au vilage de Fleurey, joignant la maison et jardin qui appartient a messire Jean-Baptiste Bauyn, ecuyer, con(seill)er du Roy au Parlement de Bourg(og)ne, son fils, a cause de madame sa femme, il a demoly les batimets qui y estoient pour faire de tous les heritages par luy acquis un grand jardin au-devant de la maison dud(it) sieur son fils, dans lequel jardin il a fait beaucoup de depeuce tant par la construction d'un cabinet glassiere audessous, d'une cisterne avec un balcon au-dessus, d'un petit degré pour descendre du balcon dans le jardin d'en haut, d'une cave soubz la serre, d'un autre grand degré pour descendre dans le verger qu'il a nouvelement acquis de M. Darlay, lieute(nan)t g(e)n(er)al en la chan(celle)rie d'Autun, closturés de muraille, terrasses, portes et autres constructions pour des jets d'eaux, que pour tout les embelissements qu'il a fait dans lesd(its) lieux, ausquels ledit seig(neu)r con(seill)er Bauyn n'a contribué que de ses soins, ledit seig(neu)r élu Bauyn en ayant fourny tout les deniers, lequel [...]

Archives départementales de la Côte-d'Or
www.archives.cotedor.fr



Archives départementales de la Côte-d'Or

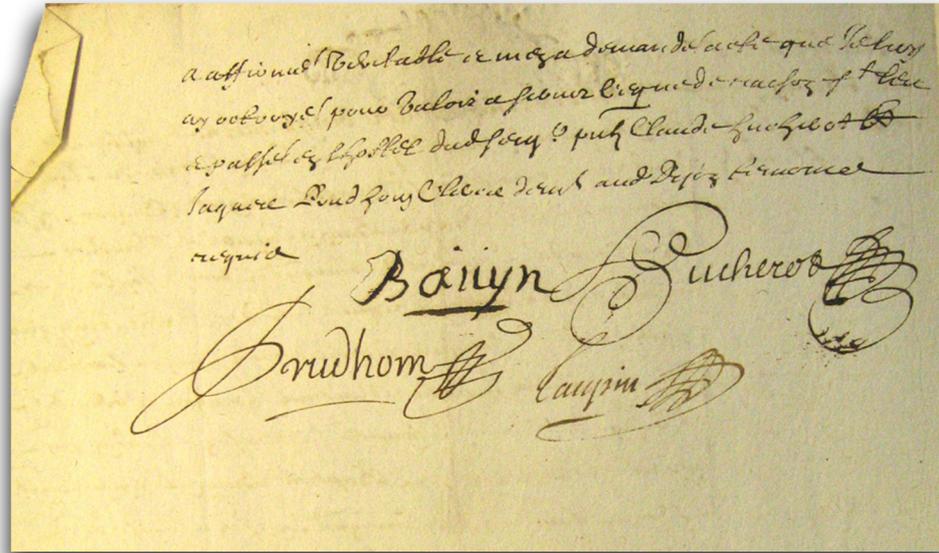


2014-2015

Débutant

Document étudié n°8

Lecture de documents anciens



[...] a affirmé veritable et m'en a demandé acte que je luy ay octroyé pour valoir et servir ce que de raison. F(ai)t, leu et passé en l'hostel dud(it) seig(neu)r, p(resen)tz Vlaude Huchelot et Jaques Prudhon, clercs dem(euran)t (?) aud(it) Dijon, tesmoins requis.

Signé : Bauyn, Hucherod, Prudhon, Taupin

Archives départementales de la Côte-d'Or
www.archives.cotedor.fr